

Pour nous, qui ne connaissons ni les " temps " ni les " moments " de Dieu, nous hésitons encore à croire que la liberté promise à toutes les opinions par le gouvernement provisoire puisse assurer, d'une façon certaine, au catholicisme russe un avenir prospère. La liberté révolutionnaire est trop près de l'anarchie pour que nous nous abandonnions, sur ce point, à un espoir sans réserve.

Toutefois, on doit le reconnaître, la destruction par le nouveau gouvernement de cette terrible machine de guerre anticatholique, le Saint-Synode, permet de penser que l'acharnement contre le catholicisme n'étant plus systématisé par l'État, la haine des sectaires sera désormais moins tenace et moins puissante, au pays de l'orthodoxie schismatique.

On sait que l'un des derniers procureurs du Saint-Synode, M. Pobiedonostzef, avait fait de cette institution un instrument de terreur sans pareil. Tout mouvement tendant à un rapprochement avec Rome était impitoyablement enrayé. D'ailleurs, pour persécuter ou pour ostraciser tout à son aise, le Saint-Synode s'était forgé une arme d'oppression avec le Code pénal de l'Empire, dont l'article 187 se lisait ainsi : " Celui qui fait passer un orthodoxe à quelque autre communion chrétienne est condamné à la perte de tous ses droits et privilèges, soit personnels, soit attachés à sa condition ; il sera, en outre, exilé en Sibérie ou incorporé dans les compagnies de discipline du cinquième degré, conformément à l'article 31 du même Code." D'après cette infâme législation, la conversion au catholicisme constituait donc " un crime d'État " ; et, pour pouvoir pratiquer un peu librement la religion catholique, " il fallait posséder le titre de catholique depuis sa naissance et appartenir à une famille catholique sans interruption ".

C'est donc sans l'ombre d'un regret que nous avons appris, l'autre jour, par un communiqué officiel du gouvernement provisoire à la presse, que les nouveaux maîtres de la Russie avaient décidé de réformer l'Église Russe en y introduisant le régime électoral, c'est-à-dire en assurant sa mort dans un avenir plus ou moins éloigné. Ce sont, en effet, les chefs de cette Église qui ont fait révoquer l'édit de liberté religieuse porté par Nicolas